

Montréal, le 15 février 2016

PAR COURRIEL

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ. Chapitre A-2.1)
N/réf. : ACC 16-02

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 27 janvier 2016, adressée au Bureau des enquêtes indépendantes visant à obtenir:

« Toute lettre envoyée par Me Madeleine Giauque à l'attention du ministre Pierre Moreau et/ou de la ministre Lise Thériault ou de leurs représentants depuis le 1^{er} septembre jusqu'à ce jour, le 27 janvier 2016. »


Nous avons répertorié deux documents correspondant aux critères de votre demande. En premier lieu, nous vous communiquons une lettre du 2 septembre 2015 de Me Madeleine Giauque à l'attention de la ministre Lise Thériault à laquelle nous avons extrait un paragraphe en vertu de l'article 37 de la *Loi sur l'accès*. Relativement au rapport dont fait état cette correspondance, il ne peut vous être communiqué en vertu des articles 34, 37, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès* parce qu'il contient des avis et des recommandations produites depuis moins de 10 ans ainsi que des renseignements personnels concernant d'autres personnes. Ce rapport a été produit à l'intention exclusive de la ministre de la Sécurité publique et il n'est pas accessible.

Quant à la deuxième correspondance du mois de novembre 2015, cette dernière ne peut vous être communiquée en vertu de l'article 37 de la *Loi sur l'accès*, cette dernière étant composée en grande partie d'avis et de recommandation.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous avez un mois à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Ci-joint un avis vous informant de ce recours.

Vous trouverez également un avis contenant les dispositions applicables de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvain Ayotte', with a stylized flourish at the end.

Sylvain Ayotte
Conseiller juridique
Bureau des enquêtes indépendantes

Montréal, le 2 septembre 2015

CONFIDENTIEL
PAR COURRIEL ET PAR LA POSTE

Madame Lise Thériault
Vice-première ministre et
ministre de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec)
G1V 2L2

OBJET : Rapport du comité de sélection pour la nomination des superviseurs et
enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes

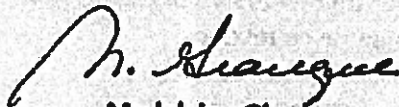
Madame la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique,

Tel que requis par l'article 17 du *Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes*, vous trouverez sous pli le rapport du comité de sélection formé à ces fins ainsi que la liste des candidats qu'il recommande, tant à titre de superviseurs que d'enquêteurs.

Vous trouverez également un rapport complémentaire relatif à leur rémunération, rédigé suite aux commentaires recueillis au cours de toutes les entrevues.

Veuillez agréer, madame la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice



Madeleine Giauque
Avocate

cc. Me Denis Marsolais